

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

DÉLIBÉRATION n° 2026-11

Votée le 27 avril 2026

Adoption du budget primitif de la commune
– Exercice 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de LES CARS, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BELAIR, Maire.

Etaient présents : AMIOT Leslie, BARATAUD Marie-Pierre, BAUDRU Christine, BELAIR Florence, BOUTINAUD Monique, BROUSSAUD Aymeric, CARLINI Matthieu, DELAUTRETTE Stéphane, DUFOURNEAU Gaël, GAYOT Loïc, GLOAGUEN Vincent, JOUHANNY Guy, LUBRANO Stéphanie, MALLEFONT René

Absents excusés : BERNARDAUD Gwénola

Ont donné pouvoir : BERNARDAUD Gwénola donne pouvoir à BARATAUD Marie-Pierre

Secrétaire de séance : BARATAUD Marie-Pierre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;

Vu le projet de budget primitif présenté ;

Considérant les résultats du Compte Financier Unique 2025 qui lui ont été présentés le 5 février 2026 et l'affectation des résultats de ce Compte Financier Unique au budget primitif 2025,

Considérant que le budget primitif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'exercice 2026 ;

DÉCIDE

- Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2026 annexé et qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
<i>PREVISIONS FONCTIONNEMENT</i>	<i>1 063 480,39 €</i>	<i>913 971,00 €</i>
<i>REPORT N-1 FONCTIONNEMENT (002)</i>		<i>149 509,39 €</i>
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 063 480,39 €	1 063 480,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
<i>PREVISIONS INVESTISSEMENT</i>	<i>314 720,59 €</i>	<i>301 080,39 €</i>
<i>REPORT N-1 INVESTISSEMENT (001)</i>		<i>136 025,20 €</i>
<i>RAR INVESTISSEMENT</i>	<i>259 960,00 €</i>	<i>137 575,00 €</i>
TOTAL INVESTISSEMENT	574 680,59 €	574 680,59 €
TOTAL CUMULE	1 638 160,98 €	1 638 160,98 €

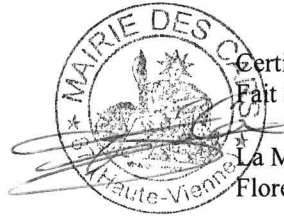
- Le Conseil Municipal autorise à procéder à la fongibilité à hauteur de 7.5%
- La présente délibération sera transmise à la Préfecture et au comptable public.

➤ La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

VOTE ☞ **POUR** : 15
☞ **CONTRE** : -
☞ **ABSTENTION** : -

La Secrétaire,

Marie-Pierre BARATAUD.



Certifié conforme,
Fait à Les Cars et délibéré en séance du 27 avril 2026

La Maire,
Florence BELAIR.